



Profil du retraité pour les survivants et la succession

Information importante pour vos proches

Lors du décès d'un retraité, il est essentiel d'aviser l'Administration des régimes de retraite et des avantages sociaux du CN dans les plus brefs délais.

Cela permet d'interrompre rapidement les paiements de prestations et d'assurer une gestion efficace de tout montant dû.



Section A: pour les retraités

Remplissez les champs ci-dessous :

Nom complet: _____

Date de naissance: _____

Matricule (si connu): _____



Veillez remettre ce document à la personne qui s'occupera de vos affaires après votre décès.

Ces renseignements aideront vos proches après votre décès.

Section B: pour les survivants et la succession

Que faire en cas de décès du retraité ?

Veillez communiquer avec :



Administration des régimes de retraite et des avantages sociaux du CN

Case postale 8111

Montréal, Québec H3C 3N3



Téléphone :

1 800 361-0739

Lorsque vous communiquez avec nous, veuillez fournir les renseignements demandés à la **Section A** ci-dessus, y compris la date du décès et les renseignements de l'exécuteur testamentaire ou du survivant.

Ces renseignements nous permettent de mettre à jour nos dossiers rapidement et de vous aider dans vos démarches administratives.

Pourquoi est-ce important ?

Un avis rapide nous permet de :

- mettre à jour le dossier du retraité rapidement et avec exactitude
- traiter efficacement les prestations et les dossiers de survivants, s'il y a lieu
- réduire les délais administratifs pour les survivants ou la succession

Merci

Nous comprenons qu'il s'agit d'une période difficile. Notre équipe est là pour vous accompagner avec compassion et clarté.